

Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers

AUTEUR :

G. Caetano, interne en médecine du travail, INRS

La Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) vient de publier un rapport intitulé « Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers ». Cette publication est le résultat d'une action menée depuis 2015 par un groupe de travail mis en place par le conseil d'administration de la CNRACL chargé d'évaluer l'exposition des sapeurs-pompiers aux fumées et à leurs contaminants lors des incendies.

Les travaux ont porté, dans un premier temps, sur la réalisation d'un état des lieux sur les connaissances de l'impact des fumées d'incendie sur la santé des sapeurs-pompiers et les dispositifs de prévention existants et, dans un second temps, sur l'élaboration des préconisations pour en limiter les effets nocifs.

Au-delà de la chaleur et de ses effets, les fumées d'incendie sont doublement nocives : les sapeurs-pompiers sont exposés à plusieurs substances toxiques, dont certaines cancérigènes, aussi bien lors de la phase d'extinction du feu que lors du nettoyage/déblai. L'exposition à des composés et/ou gaz toxiques dégagés par la dégradation thermique des matériaux lors de la combustion et à des poussières mises en suspension lors du déplacement des débris peut se faire principalement par inhalation (gaz, poussières, aérosols) mais aussi par pénétration cutanée et ingestion (par intermédiaire de mains souillées, aliments contaminés ou poussières inhalées). Les contaminants se déposent sur les tenues, les équipements et les matériels. Les principaux composés à effets différés sont les HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) mais aussi la silice cristalline, l'amiante, le formol, les dérivés chlorés et le plomb.

Outre l'asphyxie et les intoxications aiguës, telles l'intoxication au monoxyde de carbone, trois autres

grands effets peuvent se manifester, souvent sous des formes invalidantes ou graves et après bien des années d'exposition : les cardiopathies, les pneumopathies et les cancers.

Les études sur les facteurs de risque de maladie cardiovasculaire chez les sapeurs-pompiers ont mis en évidence la combinaison d'une exposition à des substances cardiotoxiques et d'un niveau d'activité cardiaque intense lors de certaines interventions. L'exposition à des substances irritantes peut être responsable d'une diminution de la fonction pulmonaire et du développement de maladies pulmonaires chroniques. Plusieurs études épidémiologiques ont conclu à un risque accru de certains cancers chez les sapeurs-pompiers par rapport à la population générale. Il s'agit notamment des cancers du rein et de la vessie, des organes digestifs, des testicules, de la prostate, du lymphome non hodgkinien et des cancers broncho-pulmonaires dont le mésothéliome.

La conclusion de l'analyse des pratiques de terrain faite par le groupe de travail est que les personnels concernés manquent d'information sur les effets des fumées sur la santé. Les formes d'exposition par voie cutanée et ingestion sont souvent négligées et leurs risques méconnus des sapeurs-pompiers. Par ailleurs, ils ont tendance à retirer les équipements de protection respiratoire lors des phases de déblai et de surveillance, alors que le risque de contamination est toujours présent. Les personnes qui n'interviennent pas directement mais qui se retrouvent dans la zone de retombée des fumées et des résidus de combustion sont souvent très peu ou mal protégées. Les formateurs sont exposés de manière durable, notamment aux fumées froides dont les effets sur l'organisme sont mal connus. Par ailleurs, le groupe a constaté qu'il existe une certaine confusion entre la notion de

saleté et celle de contamination. Les pratiques de nettoyage et de décontamination des sapeurs-pompiers, de leurs tenues, des équipements et des véhicules le plus souvent insuffisantes ou inadaptées, augmentent la durée d'exposition aux contaminants et le risque de contamination.

Pour limiter les risques et les effets nocifs de l'exposition professionnelle des pompiers aux fumées d'incendie et améliorer les pratiques, le rapport dégage 43 préconisations. L'accent est mis sur les actions de sensibilisation et d'information des sapeurs-pompiers sur les effets de la toxicité des fumées et des résidus de combustion lors des différentes phases d'intervention. Des mesures de prévention sont proposées, comme la mise en place de livrets individuels de suivi de l'exposition et l'identification du risque amiante. Des mesures organisationnelles, telles que la mise en place d'un protocole de décontamination et l'implémentation d'un zonage pour toutes les interventions sur feu, sont préconisées. Le rapport prévoit aussi des mesures spécifiques concernant les feux de végétaux et les formations sur feux réels.

Ces travaux sont une première étape. Certaines préconisations doivent être approfondies sur le plan scientifique et pour d'autres, il convient d'en définir les modalités de mise en œuvre sous l'impulsion des pouvoirs publics.

Le rapport est consultable à l'adresse : <https://cnacl.retraites.fr/employeur/prevention-risques-professionnels/actualites/parution-impact-et-prevention-des-risques-relatifs-aux-fumees-dincendie-pour-les-sapeurs-pompiers>.